
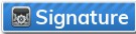




Bordereau de signature

Projets Bayet-Escurat et Reton - Principes de concertation



Signataire	Date	Annotation
app webdelib, <i>Application Webdelib</i>	29/03/2021	
David SAMZUN_Maire, <i>Bureau du Maire</i>	29/03/2021	  Certificat au nom de <u>David SAMZUN</u> (Maire, COMMUNE DE SAINT NAZAIRE), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 22 avr. 2020 à 14:27 au 22 avr. 2023 à 14:27.
<i>Application Webdelib</i>		

Dossier de type : ACTES VILLE // deliberations



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Numéro Délibération : DEL20210326_26

L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 09:00 heures, le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. David SAMZUN, Maire.

Étaient présents :

M. David SAMZUN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, Mme Céline PAILLARD, M. Jean-Luc SÉCHET, Mme Lydie MAHÉ, M. Christophe COTTA, Mme Dominique TRIGODET, M. Michel RAY, Mme Béatrice PRIOU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Alain MANARA, Mme Maribel LÉTANG-MARTIN, M. Saïd MERNIZ, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Frédéric LECOMTE, M. Jean-Luc GUYODO, Mme Fabienne DEFOY, M. Eddy LE CLERC, Mme Anne DECOBERT, Mme Martine DARDILLAC, Mme Pascale HASSANE, M. Eric PROVOST, M. Zine-Eddine BIBAH, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Virginie BOUTET-CAILLÉ, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Guillaume BURBAN, Mme Anne-Laure GAYAUD-FRENOY, Mme Anne-Sophie PERRAIS, M. Mathieu FAILLER, M. Sylvain PEYRON, Mme Julia MOREAU, M. Dennis OCTOR, M. François BILLET, M. Philippe CAILLAUD, Mme Gaëlle BÉNIZÉ-THUAL, M. Olivier BLÉCON, M. Gwenolé PÉRONNO, Mme Sarah TRICHET-ALLAIRE, M. Cédric TURCAS, Mme Capucine HAURAY

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :

Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Alain GEFFROY, M. Jean-Christophe LACELLE, Mme Betty GALIOT, Mme Hanane REBIHA, Mme Magali FENECH

Secrétaire de séance : M. Christophe COTTA, Adjoint au Maire, a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

26 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Projets Bayet-Escurat et Reton - Principes de concertation.

M. COTTA, Adjoint au Maire, lit l'exposé suivant :

Mes cher-es Collègues,

Les sites de Bayet-Escurat et Reton entrent actuellement dans une phase concrète de projet de renouvellement urbain avec pour objectif, la production d'une offre de logements à destination de tous. Ces deux sites, proches l'un de l'autre sont situés à l'Ouest de la Ville de Saint-Nazaire, respectivement au Sud et au Nord du boulevard Broodcoorens. Ils vont contribuer à faire évoluer le cadre de vie du secteur.

Ces sites sont tous deux fortement marqués par des formes urbaines contrastées :

- Une dominante d'habitat collectif dans les secteurs Ville Ouest / La Chesnaie, Plaisance, Trébale, qui s'accompagne de tous les services et équipements de proximité : espace civique Jacques Dubé, commerces, écoles, collèges, équipements sportifs, de détente et de loisirs... etc.
- Un tissu pavillonnaire datant des années 1980-1990.

Ces quartiers sont en mutation constante, notamment par les projets immobiliers qui s'implantent sous l'effet de l'attractivité générée par le programme de renouvellement urbain « Ville Ouest » en phase de finalisation.

D'un point de vue de la trame viaire, les deux sites sont très bien desservis par les boulevards Broodcoorens et Sunderland. Ils sont reliés aux grands équipements de l'agglomération (Cité sanitaire, Site universitaire d'Heinlex, Plaine des sports, Parc paysager, centre-ville, Front de mer) par un bus à haut niveau de service. La gare est ainsi accessible en 20 minutes.

La Ville de Saint-Nazaire, propriétaire foncier des deux sites, met aujourd'hui en œuvre deux montages distincts pour diversifier in fine l'offre de logements disponibles :

- sur le site de Reton, et à la suite d'une pré-étude urbaine de capacité, la collectivité a souhaité mobiliser une partie du foncier au profit de l'OPH Silène, afin de créer un quartier mixte, proposant deux types de logement : locatif social et accession sociale à la propriété. Quelques lots libres seront également proposés.
- sur le site de Bayet-Escurat, un appel à projet promoteur/concepteur a été lancé pour réaliser un programme immobilier axé majoritairement sur des logements individuels mais pouvant également accueillir du logement intermédiaire. Les logements seront proposés en accession à la propriété, libre, abordable (dispositif CARENE) ou intermédiaire (dispositif Charte Qualité de la Construction et transition écologique).

S'agissant de sites de renouvellement urbain et en application des articles L 103-2 et L 103-3 du Code de l'Urbanisme, les objectifs et modalités de la concertation doivent être fixés par délibération du Conseil municipal.

Ainsi, la Ville définit les modalités de concertation suivantes, afin d'échanger et d'informer les habitants :

- deux permanences de l'Atelier Mobile (en présence de représentants de l'OPH Silène pour le projet Reton), dont une en présence d'un.e élu.e, et la possibilité de s'adresser à l'équipe de l'Atelier Mobile en dehors de ces permanences par téléphone ou courriel.
- la présentation des projets sur le site internet de la Ville et sur le panneau présent à l'accueil du service Urbanisme de l'Hôtel de Ville.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation supplémentaire en s'adaptant au mieux aux dispositions légales et réglementaires liées à la situation sanitaire qui seront alors en vigueur. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration des projets.

A l'issue de cette concertation, le Maire ou son représentant en présentera le bilan au Conseil municipal qui en délibérera. Enfin, en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le bilan de cette concertation sera annexé à la demande de permis de construire ou de permis d'aménager.

Ceci étant exposé, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette concertation selon les modalités exposées ci-dessus.

**L' Adjoint au Maire,
Christophe COTTA**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué et après en avoir délibéré, émet le vote suivant :

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A LA MAJORITÉ


Votants : 49

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 10

David SAMZUN_Maire



Signé par : David SAMZUN_Maire
Date : 29/03/2021
Qualité : Bureau du Maire

Document signé électroniquement